

Voici ce que l'histoire nous enseigne à leur sujet.

* * *

LES FILLES D'ARRAS

En 1789, quand commença la révolution, la maison de la Charité d'Arras était en pleine prospérité. Les soeurs, au nombre de sept, se consacraient avec un entier dévouement au soin des malades, à l'éducation des jeunes filles pauvres, à la visite des malheureux. Elles suivaient, sans bruit et sans éclat, mais avec une fidélité admirable, l'impulsion qui leur était donnée par la supérieure, Madeleine Fontaine, belle et touchante figure, héroïque dans sa simplicité, qui joignait à un courage viril une âme compatissante, vraiment digne de son illustre fondateur.

Jusqu'en 1794, les religieuses ne furent pas inquiétées, bien que, par mesure de prudence, la supérieure eût pourvu au salut des plus jeunes, ne gardant avec elle que les trois soeurs : Marie Lanet, Thérèse Fantou et Jeanne Gérard.

L'arrivée du commissaire de la Convention, Lebon, à la fin de 1793, inaugura dans cette région un régime sanguinaire, dont les Filles de la Charité devaient être les victimes. Arrêtées le 15 février 1794, elles quittèrent leur chère maison, et, de prison en prison, finirent par être conduites à Cambrai, où elles comparurent devant le tribunal révolutionnaire. On jugea d'abord leur compagnon, Jean Payen, qui fut condamné à mort " pour avoir caché, dans un tas d'oeillettes, une sou-tane avec ceinture, vexé les patriotes, défendu à ses courageux laboureurs d'assister à la messe du curé assermenté... en un mot ayant toujours été un monstre en aristocratie et en fanatisme ". Puis on passa aux soeurs, qui furent interrogées au